# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 24 septembre 2015 6.4

## VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

**A CIEL OUVERT 2016**

**PARCOURS D’ART ACTUEL**

**APPROBATION D'UNE CONVENTION A PASSER**

**AVEC LE CENTRE SOCIAL DE RIORGES ET CELINE DODELIN**

Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle, expose à l'assemblée :

**"**La commune organise du 4 juin au 4 septembre 2016, sa biennale d’art actuel ***A ciel ouvert***, sur les berges du Renaison et dans la Plaine de la Rivoire.

Soucieuse d’intégrer une dimension socioculturelle au projet, elle mobilise les partenaires du territoire à travers notamment la mise en place d’ateliers d’art plastiques au centre social, impliquant le groupe Actions Collectives Familles et les enfants du multi accueil Pom’Vanille.

Pour animer ces ateliers, elle fait appel à Céline DODELIN, artiste plasticienne, dont le propos est notamment écologique, pour la réalisation d’une œuvre intitulée *Insectologie,* qui sera réalisée pendant les ateliers au centre social et installée ensuite sur le parcours A ciel ouvert en 2016.

Afin de formaliser cette collaboration, une convention doit être passée entre les trois parties, permettant de définir les champs d’action de chacun :

* à la charge de l’artiste : animation des ateliers, réalisation de l’œuvre et participation à son installation ;
* à la charge de la commune : la coordination du projet, la communication, l’assistance technique ;
* A la charge du centre social : l’accueil de l’artiste, la mobilisation de ses publics et la co-animation des ateliers.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention à passer avec Céline Dodelin et le Centre Social de Riorges, dont le projet est joint à la présente délibération ;
2. autorise le maire à la signer.